

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2016 A RAZAC D'EYMET

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Le 11 AVRIL à 20H30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la
salle de RAZAC D'EYMET
sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39

Présents 34

Pouvoirs 00

Votants 34

Délégués des communes :

Date de convocation : 06/04/2016

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND Excusée -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUÉL -M. Maurice BARDET Excusé -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN Excusé	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -M. Denis FARJOUT	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT Excusé	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES Excusé	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL Excusé	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Christian COMTE	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Mme Rose LALLEMANT est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 21 mars 2016

1-Vote des 4 taxes directes locales 2016

2-Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

3-Présentation et vote du budget primitif 2016

4-Admission en non valeur budget annexe SPANC

5-Présentation et vote du budget primitif annexe SPANC

6-Régime indemnitaire : institution de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) pour le grade de technicien

7-Questions diverses

-Présentation projets touristiques de territoire

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président remercie M. le Maire de Razac d'Eymet pour son mot de bienvenue et passe à l'ordre du jour.

Le président explique qu'il souhaite présenter le projet de budget primitif 2016 dans son ensemble, en commentant les lignes qui méritent des observations particulières, et ensuite, voter les points inscrits à l'ordre du jour. Les conseillers n'émettent pas d'objection.

Lecture et commentaires.

Article 60633 ligne fourniture de voirie, M. Pomédio questionne sur l'entretien des voies communautaires, pour lequel il n'y a pas de personnel de voirie Portes Sud Périgord.

Ce sujet a été abordé en commission, les communes mettent à disposition leur personnel communal en cas de besoin ou d'urgence et il conviendrait de régulariser ces situations pour une question de sécurité.

Le président en prend acte, il est tout à fait d'accord pour régulariser par des conventions de mises à disposition via la procédure légale du centre de gestion. Cette procédure est à l'initiative des collectivités d'origine.

M. Henri Delage pose aussi la question pour d'autres entretiens, de compétence communautaire, tels que par exemple, celui des sentiers de randonnées.

Le président n'est pas défavorable, mais il faut en maîtriser le coût.

M. Legal : il faudrait faire une sorte d'état des lieux pour avoir une estimation la plus précise possible et pouvoir, si possible, budgétiser la dépense.

Article 615221 : entretien et réparations bâtiments publics 30 000 € dont 15 000 € de « réserves »

Article 615231 : entretiens dépendances vertes (faucardage) et sentiers inscrits au PDIPR 112 330 €

A compter du 01/01/2016, ces dépenses d'entretien de bâtiments publics et de réseaux voirie sont éligibles au FCTVA.

Article 65541 : contributions aux organismes de regroupements :

A.D.T. : le président informe qu'il s'agit de la dernière année de cotisation pour un montant de 18 000 €.

CIAS : 36 100 €, au lieu de 40 400 €, participation en baisse

Article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations.

O.T. Issigeac reversement du solde de taxe de séjour 2015 estimé à 6 000 €

O.T. Portes Sud Périgord : 71 500 € dont 1 000 € pour le Printemps des Bastides et 1 000 € pour « l'été actif ».

Total prévu en dépenses de fonctionnement : 3 057 172 €

Certains « s'étonnent » de la différence entre les prévisions et les réalisations 2015. Le président répond qu'il faudrait reprendre le compte administratif précédemment voté. Il fera réponse en prochaine séance. (*Un premier élément de réponse : le virement à la section d'investissement prévu n'est jamais réalisé -398 634 €-*).

Article 70848 : remboursement par la communauté de communes de Sigoulès d'un agent mis à disposition (historique SIROM) 4 172 €.

Le président informe l'assemblée qu'il conviendra de revoir cette situation dans le courant de l'année, à la demande du président des Coteaux de Sigoulès, puisque cet EPCI fusionne au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Article 73111 : taxes directes locales et d'enlèvement des ordures ménagères

Prévisions de 2 448 900 € (impôts locaux 1 666 762 € et taxe ordures ménagères 782 138 €)

Fiscalité directe et impôts locaux :

Concernant le transfert de charges scolaires, après avoir rétrocedé la voirie en phase 1, la simulation phase 2 pour le scolaire faisait apparaître un montant transféré de 215 000 € au 1^{er} janvier 2016.

Mais compte-tenu de la prise de compétence au 1^{er} septembre, les frais scolaires sont financés par les communes concernées du 1^{er} janvier au 30 août 2016.

Rappel est fait qu'il est impossible, légalement, de rembourser directement aux communes une charge pour laquelle Portes Sud Périgord n'a pas de compétence.

Par conséquent, il a été simulé un transfert de charge proportionnel (4/12^{ème}) d'une valeur de 68 300 € répartie sur l'ensemble des communes du territoire.

Pour équilibrer ce budget primitif, il a été **inscrit** en prévision **le produit fiscal notifié à taux constants** (taux votés en 2015) soit 1 666 762 € alors que les simulations préconisaient de diminuer les taux 2016.

Pour évoquer la partie investissement, le président fait observer qu'il est prévu un montant de **400 000 €** pour des travaux de **voirie**, et que cette **enveloppe n'a pas été diminuée proportionnellement au retour de kilomètres de voirie** aux communes du secteur d'Eymet.

Pour absorber le transfert de charges d'un montant de 215 000 €, cela correspond à environ 8.5/9.00 % d'augmentation des taux qui devront se faire en 2017.

La commission des finances propose de lisser et répartir cette augmentation sur deux ans, 3 % en 2016 et le solde sur 2017.

M. Pomédio demande si le calcul des transferts a bien été « dosé » et vérifié par les services fiscaux. Il faut tenir également compte de l'augmentation des taux du conseil départemental. Il votera contre.

M. Lacotte rappelle que pour la voirie, le coût a été estimé à 2 500 € du kilomètre.

M. Castagner, pour la commune d'Issigeac, a déjà fait voter les taux communaux (maintien des taux 2015) en partant sur la base du maintien des taux communautaires. S'il y a augmentation, les administrés subiront cette hausse. Il s'abstiendra.

M. Bétaille redit que le budget communautaire est équilibré avec la reconduction des taux 2015 et il ne s'agit que d'une proposition soumise à l'assemblée qui reste libre de sa décision.

M. Legal est réservé, la dotation d'Etat, DGF, n'a quasi pas diminuée, et permet de maintenir cet équilibre budgétaire ; il faut tenir compte du contexte fiscal général.

M. Bétaille est d'accord, mais précise que, pour arriver à cet équilibre, chaque inscription et participation obligatoire sont « contenues » et que les taux communautaires n'ont jamais été augmentés.

Taxe ordures ménagères : le taux proposé reste à l'identique, 9.61 % pour toutes les communes et 8.15 % pour Faurilles pour obtenir un produit de 782 138 €.

Le président donne la parole à M. Triffe, vice président délégué, pour faire un état des lieux de la démarche en cours pour mettre en œuvre une nouvelle collecte.

Il est précisé de nouveau, face à une certaine « incompréhension » générale, que le mode de collecte ne change pas, il sera toujours au porte à porte, mais au moyen d'un camion « robotisé », c'est-à-dire qu'il n'y aura plus d'agent de collecte derrière pour ramasser les containers.

Pour l'instant, les circuits et les jours de collecte restent identiques tant que tous les foyers ne sont pas équipés de bacs.

M. Triffe informe l'assemblée qu'il sera procédé à la modification de circuits et jours de collecte, pour prévoir de ramasser un flux à la fois, toujours en concertation avec les élus de terrain.

En milieu rural, il sera possible de créer des points de regroupements, en concertation avec le SMD3, **uniquement pour les cas qui pourraient poser des problèmes** de sécurité (difficultés d'accès par exemple, marche arrière...)

Il est demandé par quelques élus à qui incombera la charge des aménagements pour réaliser d'éventuels points de regroupement.

L'application est toujours en cours de réflexion sur les bourgs centres principaux de Eymet et Issigeac, certains administrés sans jardin, seront obligés de laisser les bacs à l'extérieur, le long des trottoirs.

M. Bardet ne voit pas l'intérêt de ce changement radical. Le président répond qu'il n'est pas « radical » pour la campagne, toujours en porte à porte, mais que la difficulté est celle des bastides.

Pour les parties urbaines, le « risque » est de revenir en arrière avec de l'apport collectif. Il faudra alors réfléchir sur des taux de collecte différents, le service rendu n'étant pas le même sur l'ensemble du territoire.

M. Comte, de St-Julien d'Eymet, demande à ce que les bacs stockés sur cette commune depuis le début de l'année soient déplacés, le propriétaire du site devant réaliser des travaux. Il n'était pas prévu que cela dure aussi longtemps.

Le président rappelle qu'il ne faut pas oublier l'objectif principal, une diminution de la dépense.

M. Triffe croit en cette diminution si toutes les actions de communication sont menées pour amener à faire diminuer le volume des sacs noirs, penser au compostage, et faire appel à l'association locale les TRI-TOUT et aux professionnels du SMD3.

M. Grossoleil pense également qu'il est possible de faire des économies sur la partie tri sélectif.

Article 7411 : dotation forfaitaire 233 457 € au lieu de 239 402 € en 2015.

Total des recettes de fonctionnement : 3 488 328 €

Le virement à la section d'investissement pourrait être de 431 456 € selon les programmes retenus.

En section d'investissement, les dépenses principales prévues :

Inscription de la totalité, comme prévu, de la **tranche ferme Maison des Services Publics sur Issigeac**, pour un montant TTC de 1 463 874 €, frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Pour les subventions correspondantes, d'un montant total, avec restes à réaliser, de 753 757 €, M. Legal demande pour quelle raison la somme de 81 000 € au titre du Feader est portée en négatif.

Le Président répond que, après avoir rencontré les services instructeurs de la Région en réunion, le montant du projet ne rentre plus dans les critères d'éligibilité qui ont évolué depuis août 2015. Le taux d'aides publiques maximal est porté à 50 %, avec un plafond de dépenses éligibles de 800 000 €, on ne peut dépasser 400 000 € de subventions.

M. Legal n'a pas eu cette information, pour lui, les services sont dans l'attente du formulaire de demande d'aide au titre de la mesure 7.4, et les maisons de services publics entrent dans le champ de la demande.

Ce point sera à vérifier.

Travaux de voirie 400 000 €, le pont de Conne de Labarde n'a pas été retenu, demandes de subventions à préparer pour le budget 2017. **Pas de notification de recettes** du département **pour cette opération**, ce dernier devant se prononcer au mieux courant du mois de septembre. Le maximum attribué sera de l'ordre de 25 %.

Le président demande alors comme cela va se passer pour la réalisation des travaux (qui, en principe, ne peuvent démarrer avant décision attributive de la subvention). M. Henri Delage, conseiller départemental, va se renseigner.

M. Legal demande si la somme de 143 000 € inscrite en remboursement du capital des emprunts ne concerne que les moyens et longs termes. Oui, les deux courts-termes arrivent à échéance en 2017, et il est prévu d'en rembourser une partie sur 2016.

Sans autres observations particulières, le président passe aux votes des points inscrits à l'ordre du jour.

1-Vote des 4 taxes directes locales 2016

	<u>Taux 2015</u>	<u>Taux proposés 2016 (+3%)</u>
Taxe d'habitation	7.38 %	7.60 %
Foncier bâti	6.91 %	7.12 %
Foncier non bâti	23.31 %	24.00 %
CFE	10.27 %	10.58 %

Pour obtenir un produit fiscal de **1 716 764 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette proposition à la majorité (pour 15 - contre 11 - abstentions 8).

2-Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

Bases prévisionnelles notifiées sur l'ensemble du territoire = 8 143 506 €

Il est proposé de maintenir le taux 2015, soit 9.61 % et 8.15 % pour la commune de Faurilles soit un produit de 782 107 € (au lieu de 773 462 €).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote à la majorité les taux proposés ci-dessus (pour 31 - abstentions 3).

3-Présentation et vote du budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote à la majorité le budget primitif 2016 présenté (pour 28 - contre 2 - abstentions 4).

4-Admission en non valeur budget annexe SPANC

La trésorerie transmet un état de titres à admettre en non valeur sur les années 2012-2013-2014-2015 pour un montant total de 1145 €. Il est proposé d'inscrire cette somme en dépenses sur le budget primitif 2016. Adopté à l'unanimité.

5-Présentation et vote du budget primitif annexe SPANC

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2016, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses/recettes de fonctionnement : 124 645 € dont 59 163.94 € de report excédentaire 2015

Inscription de la subvention de fonctionnement de l'agence de l'eau pour les réhabilitations, 4 200 € x 4 dossiers éligibles, et de la dépense correspondante destinée au pétitionnaire.

Dépenses/recettes d'investissement : 2 000 €, acquisition matériel informatique et 974.14 € de report excédentaire.

M. Triffe informe l'assemblée que les subventions de l'agence de l'eau vont diminuer à compter de 2016, répercussion sur les recettes à prévoir au budget 2017.

Il informe également l'assemblée d'un problème de double tarification de la Saur pour les frais de gestion suite à la perception de la redevance par leur service, puis reversement à la communauté, étant donné que cette dernière émet deux facturations par an. Il suit l'affaire.

6-Régime indemnitaire : institution de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) pour le grade de technicien

Il est proposé d'allouer à compter du 1^{er} mars 2016 une Indemnité Spécifique de Service au technicien SPANC qui occupe le grade de technicien principal 2^e classe, à hauteur de 174.92 € brut par mois, pour rester sur la base de son traitement d'origine.

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire

7-Questions diverses

M. Henri Delage, conseiller départemental, informe le conseil que l'opération « été actif », qui consiste en l'animation de divers ateliers sur le territoire, est reconduite. Le budget sera d'environ 1 200 €. Il prend note que la somme de 1 000 € est inscrite au budget précédemment voté.

Il précise que la résidence d'écriture animée par Marc Cantin entre décembre 2015 et avril 2016 a connu un grand succès, dans les écoles, les bibliothèques et à l'espace culturel d'Eymet. Près de 300 personnes y ont participé.

-Présentation projets touristiques de territoire par M. Henri Delage vice président.

Plusieurs projets sont en cours de réflexion en commission tourisme et il serait nécessaire de définir des priorités.

-Jonction voies jacquaires du Puy-en-Velay/Vézélais – entre Rocamadour et St-Ferme en Gironde, il reste 7 kms à identifier.

-Création voie vélo partagée entre Issigeac et Eymet. Jonctions avec vélo-routes existantes et liens avec le patrimoine

-Aires de camping-car à Issigeac, Faux et Eymet

-Réalisation de deux gîtes d'étape randonneurs à Issigeac et Eymet. Un projet est en cours de finalisation à Serres et Montguyard.

Le président demande le chiffrage de ces projets, et selon les plans de financements, il faudrait définir un intérêt communautaire pour le ou les projets réalisables budgétairement.

Pour l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR, la commission a décidé de ne retenir qu'un passage par an, et sollicite les communes afin qu'elles désignent un « référent » pour superviser le travail de terrain.

M. Hervé Delage remercie les maires présents de bien vouloir faire remonter les dossiers « micro-signalétique » auprès de l'agent de développement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.

La secrétaire de séance,
Rose LALLEMANT

Le Président,
Jérôme BETAÏLLE